



# INFOS MUNICIPALES

N°28 - décembre 2008

## Joyeux Noël et Bonne Année 2009

### « Éditorial »

Voilà maintenant neuf mois qu'une nouvelle équipe municipale est à la tête de notre commune. De nombreux dossiers ont été ouverts, d'autres menés à leur terme. Après une période de rodage des nouveaux élus pour appréhender leurs nouvelles missions, puis la période des vacances, il leur a fallu préparer la « rentrée ».

La rentrée, synonyme de reprise du travail pour les parents, c'est la rentrée des classes qui s'annonce pour les enfants. Cette période où les cris de joies des uns se mêlent aux larmes des plus angoissés, est toujours un moment de grande effervescence pour les élus. Pendant les vacances, les travaux au groupe scolaire sont toujours source d'inquiétude pour les élus. Seront-ils terminés à temps ? Le matériel sera-t-il livré dans les délais ?

Cette année nous pouvons dire que la rentrée s'est plutôt bien passée. Peu de larmes, les effectifs sont stables, les enseignants tous au rendez-vous. Nous regrettons cependant le retard pris pour l'aménagement des cours de récréation dû à la livraison différée de la structure de jeux pour les maternelles et de la clôture de l'extension de la cour des primaires.

La modernisation de la gestion du périscolaire nous a permis de mettre en place une nouvelle grille de tarification en faveur des familles, qui tient compte du quotient familial et qui prend en compte la présence des enfants à la demi-heure.

La rentrée est également le moment pour les viticulteurs Céronnais de préparer les vendanges. Le beau temps des derniers jours a permis semble-t-il d'obtenir une très bonne qualité permettant de compenser ainsi le faible rendement du millésime 2008.

La construction du foyer polyvalent, l'étude de l'agrandissement du groupe scolaire, les travaux de voirie, la gestion du dossier des frelons asiatiques, sont les dossiers les plus importants que les élus ont eu à traiter au cours de cette rentrée.

L'équipe municipale travaille actuellement sur de nouveaux projets pour définir ce que sera le « CERONS » de demain. Mais ce travail est également le vôtre et c'est pour cela que nous sommes ouverts à toutes les idées qui pourraient nous faire avancer tous ensemble.

Ces mois passés ont été également très douloureux pour certaines familles Céronnaises qui ont perdu des proches. Nous les assurons de tout notre soutien et nous n'oublierons pas ces camarades ou ces amis qui nous manquent tant.

L'hiver est bien là, froid et pluvieux, annonciateur de Noël, jour de joie pour les petits et les grands qui attendent avec impatience le « Père Noël » avec sa hotte remplie de cadeaux. C'est le jour où la famille se réunit pour partager un moment de bonheur autour d'une bonne table. Sachons apprécier cet instant et n'oublions pas pour autant ceux qui sont dans la difficulté due à la période de crise que nous traversons.

Le Conseil Municipal et moi-même nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de Noël et nous vous adressons tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2009.

#### Sommaire :

• Éditorial	1	• A votre écoute	2	• Assedic-Anpe	2	• Médiation	2
• Puits et Forages	3	• Octobre rose	3	• Fuites réseau	4	• Travaux communaux	5
• Travaux CdC	6	• Foyer polyvalent	6	• Noël à l'école	7	• Grille tarifaire	7
• Repas de quartiers	8	• Frelons asiatiques	8	• Patrimoine	9	• Service Vict'Aid	10
• Recensement	10	• Listes électorales	10				

### MANIFESTATIONS A VENIR

- ☞ 09 janvier 2009 : Présentation des vœux du Conseil municipal aux associations, artisans, commerçants, enseignants et viticulteurs à la salle communale.
- ☞ 24 janvier 2009 : Piscine thermo ludique à Casteljaloux organisée par Cérons Sports Loisirs.
- ☞ 15 février 2009 : Course pédestre organisée par l'Olympique de Cérons Football.
- ☞ 15 février 2009 : Randonnée pédestre à Créon organisée par Cérons Sports Loisirs.
- ☞ 06 mars 2009 : Carnaval organisé par l'Association des Parents d'Elèves.

### A VOTRE ECOUTE...



#### **Un Conseiller Municipal à votre écoute.**

**Monsieur Eric JAUMET** vous propose ses compétences capitalisées depuis 15 ans dans le secteur de l'emploi et de la formation. Si vous ressentez le besoin de mieux comprendre les dispositifs parfois complexes d'accompagnement à l'emploi et à la formation professionnelle, ce conseiller est à votre service pour vous renseigner au cours d'entretiens individuels.

Il tient à préciser que ces contacts d'informations générales ne remplacent pas le SERVICE PUBLIC (ANPE-MISSION LOCALE- l'ETAT).

Néanmoins, ils clarifieront les dispositifs d'insertion, les formations, les accompagnements à la recherche d'emploi.

Monsieur Eric JAUMET se tient à votre disposition pour vous rencontrer dans les locaux de la Mairie.

Veillez contacter la **MAIRIE** pour prendre rendez-vous au **05.56.27.01.17**.



### DEMANDEUR D'EMPLOI : UN SEUL NUMERO

#### **Le 39 49**

C'est le seul numéro à retenir et à composer pour accéder à l'ensemble des services de votre ASSE-DIC.

Pour vous inscrire, actualiser votre situation, consulter votre dossier, ou encore déclarer tout changement dans votre situation, appeler le **39 49** ou connectez vous sur **www.assedic.fr**.

Vous devez vous munir de votre numéro d'identifiant et de votre code personnel.

Selon le type de service recherché, le coût de l'appel est soit gratuit, soit fixé à 11 centimes d'euros depuis un poste fixe (hors surcoût éventuel de l'opérateur).

### MEDIATION FAMILIALE



#### **ALTERNATIVE MEDIATION**

Pour établir le dialogue et maintenir les liens familiaux, pour entreprendre une démarche de médiation familiale, obtenir des renseignements complémentaires, il suffit de contacter :

**ALTERNATIVE MEDIATION** au **05.56.90.08.52**

Permanence à **PODENSAC** : le 1<sup>ER</sup> VENDREDI DU MOIS DE 9h00 à 11h00



## NOËL A L'ECOLE!...

### Calendrier des manifestations

Bientôt les fêtes de Noël et comme chaque année le Conseil municipal a préparé trois manifestations pour les enfants :

- Le **12 décembre** nos jeunes Céronnais ont décoré le sapin sur la place de la mairie, avec les objets réalisés de leurs mains. Un chocolat chaud et des viennoiseries leur ont été servis. Cette petite manifestation s'est terminée par l'illumination de l'arbre de Noël.
- Le **18 décembre** dans la salle communale la compagnie Nukku Matti a proposé le matin aux enfants de l'école maternelle et l'après-midi aux primaires un spectacle intitulé : *Contes sur l'établi* (contes et sculptures). Le midi les enfants ont pu déguster le repas de Noël concocté par Séverine et son équipe.
- Le **19 décembre** dans la salle des sports de la plaine Georges Tachon, le Père Noël avec sa hotte remplie de cadeaux, est venu gâter les enfants après leur spectacle de chants. Le matin c'est à l'école maternelle que le père Noël s'est arrêté distribuer ses cadeaux.

### NOUVELLE TARIFICATION DU PERISCOLAIRE



Afin de suivre les recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales et de moderniser la gestion financière du périscolaire, le Conseil Municipal a demandé aux commissions finances et écoles de modifier le mode de tarification de l'accueil périscolaire.

Après plusieurs simulations financières, les commissions ont proposé au Conseil Municipal la grille de tarification suivante :

TRANCHE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA ½ HEURE
0 – 500	0.20 €
501 – 650	0.22 €
651 - 800	0.24 €
801 – 1000	0.26 €
1001 – 1200	0.28 €
Supérieur à 1201	0.30 €

Cette nouvelle tarification, plus favorable pour les familles, et plus juste, est calculée à la demi-heure et en fonction des quotients familiaux des familles tenant ainsi compte de leurs revenus.

De plus, la facturation est désormais adressée aux familles tous les mois et est calculée en fonction du nombre de demi-heures passées par les enfants à l'accueil périscolaire.

Le paiement s'effectuera à la Trésorerie de Podensac avec la possibilité de demander le prélèvement de la somme due.

## PUITS OU FORAGES D'EAU



Les particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs forages d'eau...

La loi sur l'eau du 30 décembre 2006 a prévu que **tout prélèvement, puits ou forage** réalisé à des fins d'usage domestique de l'eau soit **déclaré en Mairie** de la commune concernée au plus tard **un mois avant le début des travaux**. Ces informations sont tenues à la disposition des agents des services publics de l'eau et de l'assainissement.

En outre un dispositif de contrôle a été prévu en cas d'utilisation d'une autre ressource en eau par l'abonné. Le règlement du service doit prévoir la possibilité pour les agents du service public de l'eau potable d'accéder aux propriétés privées pour contrôler les installations intérieures de distribution d'eau potable et des ouvrages de prélèvement, puits ou forages.

Ce contrôle est assorti **d'une obligation de mise en conformité** afin d'éviter toute contamination du réseau public par un forage privé. Un décret précise le contenu de la déclaration en mairie des forages privés et les modalités du contrôle.

Le service doit adresser au maire avant le 1er avril de chaque année un bilan des contrôles effectués au cours de l'année précédente. Ces nouvelles dispositions s'appliqueront à partir **du 1er janvier 2009**.

Les dispositifs de prélèvements, puits ou forages, entrepris avant le 31 décembre 2008 doivent être déclarés **au plus tard le 31 décembre 2009**.



## OCTOBRE ROSE

Un après-midi ensoleillé pour la marche promenade en **faveur du dépistage du cancer du sein** organisée par la municipalité et les associations Céronnaises...

Les marcheurs, jeunes et moins jeunes, ont découvert ou redécouvert le patrimoine de Cérons (lavoirs, châteaux,...) et profité des journées « Portes ouvertes des Graves » pour déguster les vins de nos viticulteurs.

De la halle au Château de Lépiney, des ballons roses guidaient les visiteurs vers la salle de réunion de la résidence des personnes âgées dans laquelle ils trouvaient documentation, rubans, et une belle exposition de peintures.

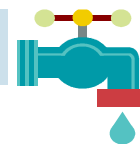
Des bénévoles de l'association **Vivre Comme Avant et d'Agir Cancer Gironde** répondaient à toutes les questions et interrogations.

Cette manifestation s'est terminée autour d'une collation bien méritée après un parcours de 8 kms.

**Afin de continuer la récupération des bouchons de liège, des sacs sont à votre disposition à la mairie de Cérons.**



## FUITES SUR LES RESEAUX



### Dégrèvement pour fuites après compteur

En accord avec notre fermier la SAUR, le Conseil Municipal a pris une délibération fixant les modalités de dégrèvement suite aux fuites d'eau potable après compteur, pour en faire bénéficier les abonnés.

#### **Conditions et modalités d'application :**

##### **Conditions :**

- 1 - La fuite doit être réelle, constatée par le fermier et confirmée par une facture de réparation.
- 2 - Le dégrèvement ne pourra être porté que sur une seule facture mais jamais sur 2 factures consécutives.

##### **Modalités Eaux Potables :**

- 1 - Dégrèvement de la totalité des M3 excédentaires à une (1) fois la consommation moyenne de l'abonné (cette moyenne sera calculée sur la base des volumes consommés lors des 3 dernières années à période identique).
- 2 - Si l'abonné est arrivé depuis moins de temps, pour les cas spéciaux (pas d'antériorité, fuite progressive,...) la moyenne sera déterminée par comparaison avec un abonné similaire.

##### **Modalités Assainissement :**

- 1 - Dégrèvement de la totalité des M3 excédentaires à une (1) fois la consommation moyenne de l'abonné calculée sur le même principe que l'eau potable.

Il est à noter que ce choix, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, est très favorable financièrement pour les abonnés de la commune de Cérons.

Il est souhaitable toutefois, dans le cadre de la préservation de notre environnement et en particulier de nos réserves naturelles d'eau, de participer à ce maintien en réalisant au plus tôt les travaux de réparation de la fuite de votre installation.

Pour tout renseignement complémentaire prenez contact avec la **SAUR** au **05.53.49.77.00**

**NOTA :** Nous vous recommandons après fermeture de tous vos points d'eau, de vérifier de temps en temps, si votre compteur ne tourne pas. Dans le cas contraire vous avez une fuite qu'il faut réparer au plus vite.





## TRAVAUX COMMUNAUX

### ECLAIRAGE PUBLIC

Le programme arrêté en 2007 a été entièrement réalisé, les nouveaux points lumineux mis en place sont situés :

- Sur la voie communale VC8 au quartier Expert,
- Sur la voie communale VC9 à St Cricq,
- Sur la voie communale VC2 au quartier du Freyron.

D'autre part un éclairage spécifique a été mis en place sur la RD 117 au passage piétons devant l'école publique, permettant une meilleure visibilité en période hivernale de la traversée. Le coût de l'ensemble des travaux s'élève à 7 634,68 € TTC.



### MISE EN SECURITE DEVANT L'ECOLE

Afin de réduire la vitesse des véhicules devant l'école des travaux de sécurisation ont été entrepris sur la RD 117. Ils portent essentiellement sur l'accès, la traversée, la signalisation routière et le marquage au sol.

Ainsi de part et d'autre de la traversée piétonne, 4 ralentisseurs de type coussins berlinois ont été mis en place, le marquage au sol a été repeint, la signalisation verticale a été renforcée.

### MISE EN PEINTURE DE SECURITE

Un passage piétons a été réalisé sur la RD 1113 pour permettre la traversée des piétons au droit de la boulangerie.

La matérialisation de quatre (4) arrêts minutes ont été mis en œuvre au droit de la poste rendant le stationnement des usagers plus facile.

### ELAGAGE DES PLATANES

Les tilleuls de la place de l'église ont été élagués et deux ont été abattus car ils représentaient un danger pour les personnes, leur tronc étant creux.

Taillés il y a maintenant quatre ans, les platanes de la place de la mairie ainsi que des deux places communales ont été également élagués.

Cette opération a été réalisée par l'entreprise NATURA 2000 de Cérons.



## TRAVAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES



### Travaux de voirie

Les travaux de voirie pour l'année 2008, réalisés par la Communauté de Communes concernent :

- ⇒ Sur la voie communale n° 9, depuis le carrefour de Jeanne de Mothes jusqu'à la RD 117 au lieu dit Lataste : réalisation d'un trottoir et de l'assainissement pluvial;
- ⇒ Sur la voie communale n° 11, du quartier Lous-Carréous à la RD 117E : réalisation de trottoirs et de l'assainissement pluvial;
- ⇒ Sur la voie communale n° 8, au quartier Expert, pose de caniveaux pour l'assainissement pluvial.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise STR. Le montant de ces travaux s'élève à :

- pour la VC 8 : 17 758,21 € TTC, pour la VC 9 : 20 140,64 € TTC, pour la VC 11 : 83 714,02 € TTC.



## FOYER POLYVALENT

### La construction bat son plein!...

A l'étude du mandat précédent, la construction du foyer polyvalent bat son plein. Le gros œuvre étant terminé, les artisans du second œuvre ont pris le relais. Le plâtrier pose les cloisons et l'isolation pendant que l'électricien passe ses câbles, le menuisier ayant installé les portes.

On peut remarquer déjà le plus bel effet de la toiture en zinc et des lignes épurées du bâtiment.

Cette structure sera dotée d'une salle de 200 m<sup>2</sup> et d'une scène avec son équipement scénique, d'une salle de réunion, d'un coin traiteur, de sanitaires.

A l'extérieur on pourra trouver un coin barbecue et une terrasse de 75 m<sup>2</sup>.

Son implantation, à proximité des courts de tennis, a donné l'idée à l'architecte d'utiliser le mur du bloc de la scène pour en faire un fronton.

Cet ensemble sera sécurisé par la mise en place d'une télésurveillance.

Le planning est respecté, la livraison étant toujours prévue pour la période avril mai 2009.





## REPAS DE QUARTIERS



### Une bonne initiative...

Chaque année à la belle saison, sont organisés dans la commune des repas de quartiers. A cette occasion les voisins se retrouvent autour d'un repas convivial et font connaissance.

Cette manifestation sympathique où chacun apporte son « panier », va ainsi créer un lien social bénéfique de solidarité et permettre une entente meilleure dans la vie quotidienne.

Une initiative qui mérite de grandir dans la commune.



## FRELONS ASIATIQUES

### DES VISITEURS INDESIRABLES!...

C'est en 2007 que la commune de Cérons a vu arriver les premiers nids de frelons asiatiques, et grande fût notre surprise de voir ces grosses boules tout en haut des arbres. Sur les quatre alors recensés, les pompiers n'avaient pu en détruire que deux, les deux autres étant inaccessibles.

Durant cette année 2008 quatorze nids furent recensés et nous avons pu constater qu'ils n'étaient pas seulement perchés en haut des plus grands arbres mais également tout près des maisons d'habitation quelquefois à seulement 1,50 m du sol. Ces insectes n'aiment pas être « dérangés » et se sentant menacés ils deviennent très agressifs.

En passant sa tondeuse à gazon à proximité d'un nid caché derrière un buisson, un habitant de Cérons a reçu plusieurs piqûres nécessitant après les premiers soins, sa prise en charge par les urgences de l'hôpital de Langon. Devant cette prolifération, la commune a alerté les autorités préfectorales ainsi que les pompiers. Ceux-ci ont refusé d'intervenir prétextant qu'il n'y avait aucun danger pour les personnes!!!



A ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse de Monsieur le Préfet. Mesure-t-il bien le danger de ne pas éradiquer ce prédateur redoutable?...

Devant ce constat de carence, la commune de Cérons « a pris le taureau par les cornes », a loué une nacelle et avec l'aide d'un apiculteur a détruit 8 nids en une matinée.

Il va falloir, et ce dès le mois de février, détruire les fondatrices avant qu'elles ne se reproduisent car les abeilles ne sont pas les seules victimes de ces prédateurs qui lorsqu'ils sont dérangés s'attaquent à l'homme avec beaucoup de détermination.





## PATRIMOINE

### Au Fil de l'Eau : Le CIRON

Actuellement, nous pouvons découvrir, après Le Port de BARSAC, la rivière « le Ciron » qui vient se jeter par une embouchure dans la Garonne. Ce ne fut pas toujours le cas, en ce qui concerne le lit ancien de la rivière. Jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle son confluent avec le grand fleuve se situait à Cérons, mais les bénédictins en décidèrent autrement en détournant son lit initial vers Barsac.

Il y a déjà très longtemps que le flottage fut rendu praticable depuis le Moulin de la Trave jusqu'à celui de Pernaud sur une longueur de 24 km.



Un arrêté du Conseil en 1780 ordonna les travaux nécessaires pour l'étendre du moulin de Beaulac jusqu'à la Garonne, afin que les radeaux de bois arrivent jusqu'au fleuve. Il est à noter que plus de 25 000 tonnes/an de bois étaient ensuite chargées sur des gabarres qui remontaient la Garonne. La ville de Bordeaux fournissait notamment les mines anglaises pour l'étayage.

Le cours du Ciron était protégé par 4 châteaux forts : CAZENEUVE – LA TRAVE – ILLON – VILLANDRAUT. Sa source se trouve dans le nord-est du département des Landes. Dans la landes de Lubbon et Condommet, presque à la limite du Lot et Garonne où il y fait une incursion d'une douzaine de kilomètres avant de pénétrer en Gironde à une altitude de 90 mètres par la commune de Lartigue (canton de Captieux).

Il traverse la forêt jusqu'au vignoble du Sauternais. Son cours est de 70 kms. Sa largeur moyenne est de 12 à 15 mètres, sa pente environ 80 cm pour 100 mètres. Les courants qui devraient être rapides sont ralentis par les anciennes digues d'un grand nombre de moulins. C'est à partir de BUDOS que la rivière serpente le pied des coteaux où mûrissent nos vins liquoreux réputés.

Ainsi la confluence de la Garonne et du Ciron donnent un climat particulier (fait de brouillard tardif et d'un soleil éclatant, conditions idéales pour développer le botrytis « cinérea »). Celui-ci s'installe sur un raisin déjà mûr, perce et amincit la peau des grains puis le soleil ardent reflété par le sol caillouteux provoque une réduction des grains qui deviennent bruns et ridés. Cet extraordinaire alchimie concentre sucres et arômes, synthétisant les substances originales et la symbiose « raisins-champignons ».

Le « botrytis » ne se développe que très progressivement, c'est pourquoi la cueillette se fait comme dans le Sauternais, manuellement, par passages successifs, échelonnés sur 6 à 8 semaines. Le choix des seuls raisins suffisamment concentrés donnent ces « fabuleux vins de CERONS » « l'OR de CERONS ».

Ne manquons pas de citer aussi les traditions de pêche et de chasse qui subsistent soit dans son cours, ou le long de ses rives. En effet, de nombreuses palombières y demeurent cachées dans la forêt.

Des circuits de randonnées permettent également de découvrir cette magnifique région, notamment les très pittoresques gorges du cours supérieur.

Des promenades en canoës ou en kayak sont proposées par différents clubs. Sachons préserver ce don de la nature. Tant que la rivière coulera, chaque génération s'imprénera au « fil de l'eau » de cette richesse et de ce patrimoine inestimable.



## Service VICT'AID

### Convention de partenariat

Une convention de Partenariat est en cours de réalisation entre la Communauté de Communes du canton de Podensac et l'Association Saint-François Xavier Don Bosco, service VICT'AID.

#### Les objectifs :

Intervenir gratuitement, dans un premier temps par téléphone, notamment auprès des femmes victimes de violences conjugales, les mineurs, les jeunes majeurs et les personnes âgées.

Développer un service de proximité d'aide aux victimes pour satisfaire les besoins et notamment informer précisément les victimes d'infractions pénales du déroulement de la procédure et de leur place dans le procès.

Répondre aux demandes de victimes d'infractions pénales pour lesquelles les déplacements sont difficiles voire impossibles, orientées par la MDSI, la gendarmerie ou autres....

#### Désignation des locaux :

La Communauté de Communes met à disposition de l'association un bureau situé dans ses locaux administratifs (12, rue du Maréchal de Hautecloque - 33720 Podensac).

#### Périodicité de l'utilisation des locaux :

Permanence toutes les trois semaines de 14H00 à 17H00.

**Téléphoner au secrétariat de la CdC au 05.56.76.38.00**

## RECENSEMENT



### À partir de 16 ans

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français, garçons et filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile. Une attestation de recensement leur sera remise. Celle-ci leur sera demandée pour s'inscrire aux examens, concours (baccalauréat, permis moto et auto, concours fonction publique) ainsi que pour les inscriptions au collège, lycée et écoles supérieures.

Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent le seizième anniversaire.

A la suite, ils devront obligatoirement effectuer la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD) entre la date de recensement et l'âge de 18 ans.

## DERNIERE MINUTE

### INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

#### RAPPEL

Les personnes désireuses de se faire inscrire sur les listes électorales de la Commune doivent se présenter en mairie munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile **avant le 31 décembre 2008.**

Bulletin Municipal de la commune de Cérons  
Tirage : 800 exemplaires  
Directeur de la Publication : M. Jean Jacques DUBOIS  
Responsable de la Rédaction :  
Commission du Bulletin Municipal  
Réalisation, Distribution : Mairie de Cérons  
N° ISSN : 1629-3010  
Dépôt légal à Parution